

## Une crise de trop pour la pêche de plaisance.

La pêche de loisir se trouve aujourd'hui amputée de 4 mois complets de pêche du lieu jaune au sud du 48ème parallèle. A l'heure où on prétend mettre en avant écoute et concertation, cette décision sans avertissement, et celle de limiter pour le loisir à 1 bar par jour et par pêcheur, vont de plus mettre en difficulté la filière des fabricants et revendeurs d'articles de pêche, sans pour autant agir sérieusement sur la préservation de la ressource où la majorité des prélèvements ne sont même pas mis à la même enseigne (tailles, période de repos biologique etc.). A cela s'ajoute une pêche du thon où l'on persiste à permettre à un plaisancier de pêcher un thon tous les 10 ans, sans oublier des bruits qui se font déjà entendre vers de nouvelles restrictions pour la pêche en mer de plaisance sous prétexte d'écologie.

Veut-on rester sourds face à ces évidences accumulées, à l'image de celles qui justifient les réactions légitimes du monde rural et agricole aujourd'hui ? : colère, incompréhension, déception et surtout exaspération sont actuellement les mots que l'on entend partout sur les pontons.

Il nous est régulièrement opposé, par opportunisme, un prétendu poids écologique « désastreux » de la pêche de loisir : quelles études soutiennent cet avis ? Quel poids écologique la pêche de loisir représente-t-elle vraiment ?

Le ressenti est que la France serait plutôt en train de chercher à « donner le change » face à des objectifs théoriques qu'elle a contribué à fixer dans d'autres contextes ou face aussi aux pressions d'une frange d'écologie souvent plus dogmatique que fondée scientifiquement. La pêche plaisance dès lors ne serait-elle pas plutôt le prétexte, à moindre frais, d'une prétendue bonne volonté à plus grande échelle, sans pour autant aborder les vraies questions de façon globale, lucide et équitable ?

Si les causes de l'évolution de la ressource sont multiples, et sans condamner par ailleurs nos camarades marins pêcheurs professionnels qui font face aussi à des difficultés, ce ne sont certainement pas les quelques centaines de milliers de pêcheurs plaisanciers et leurs pratiques qui pèsent de façon aussi significative en termes d'empreinte environnementale.

Le nombre de jours de mer est faible, un plaisancier navigue entre 40 et 60 heures par an durant des parties qui se soldent généralement à quelques poissons pour consommation familiale. Pour la majorité des usagers, c'est en tout cas moins d'une dizaine de sorties annuelles (6.79 jours par an, selon le CIEM, pour un pêcheur français), avec du matériel individuel léger et un faible impact sur la ressource.

Malgré cette empreinte écologique relative, il est un fait incontournable que la pêche récréative représente un poids politique et économique avéré : plus de 10 Milliards d'Euros annuels en Europe (selon l'étude réalisé par la CIEM en 2017) en faisant vivre plus de 100 000 personnes. En France la plaisance c'est près de 6000 entreprises et près de 43000 salariés, contribuant à 5,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et les services nautiques.

Nous autres pratiquants de la mer, restons toujours au contraire les premiers intéressés à conserver un milieu favorable à l'exercice de notre passion, souvent pratiquée – faut-il le rappeler - en famille, puissant vecteur de transmission forte de respect de la nature entre générations, de valeurs, de connaissance de la biodiversité, de bonnes pratiques.

Aujourd'hui, cette façon d'imposer et d'accumuler les contraintes artificielles sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Nous revendiquons le droit de pratiquer avec raison et responsabilité notre activité de « pêcheur de loisir ».

Nos positions, comme notre ouverture au dialogue, sont claires et publiques. Elles ont été rappelées tout récemment au nouveau premier Ministre et aux Autorités. (<http://fnppsf.fr/derniere-minute/20240122-Lettre-au-Premier-ministre-Attal.pdf> )

Mais s'il faut engager des combats pour se faire entendre des politiques et des administrations, alors nous y sommes prêts avec la même volonté que celles aujourd'hui dénoncées par d'autres face aux contraintes accumulées sans discernement ou cohérence.

Les pêcheurs en mer de plaisance ont déjà consenti des efforts importants et insuffisamment reconnus. À défaut d'agir en faisant de nous des partenaires, notre détermination est celle, sans faille, de ceux qui veulent tout simplement exister et être respectés.

On ne peut prétendre vouloir concerter et parallèlement prendre des décisions sans le faire. Cela d'autant plus que, si certains objectifs sont partagés, les solutions pour y parvenir n'ont été ni sérieusement concertées préalablement, ni correctement liées à certaines réalités de terrain, aux pratiques, à l'expérience et à une application équilibrée pour tous. Imposer ne fait de personne des partenaires convaincus ni ne sert des objectifs partagés !

Il est temps que l'objectivité de certaines décisions soit remise à plat et que le gouvernement revienne à la table des négociations tant à Bruxelles, où la France était représentée lors des accords politiques et des décisions européennes, que dans le cadre de la transposition de ces textes en droit français où d'autres restrictions nationales y sont ajoutées.

Nos lignes de revendications demeurent, parmi lesquelles :

- Une mise à plat et une harmonisation équitable des efforts à proportion pour tous les acteurs au regard des tailles, conditions calendaires et géographiques. La pression mise sur la pratique de la pêche plaisance est aussi absurde que si on cherchait à ce que des agriculteurs professionnels partent en croisade contre les potagers individuels.
- La prise en compte de la suppression de cette ligne arbitraire du 48N parallèle par des mesures négociées, décentralisées et locales, applicables à tous les acteurs, les écosystèmes étant très différents depuis les Landes jusqu'au Pas de Calais.
- Le retour à des conditions réelles de préservation du Lieu (augmentation par exemple de la taille) et non pas sur des décisions technocratiques qui vont au contraire la mettre plus encore en danger
- La reconsidération des conditions de pêche du Bar, l'imposition d'une seule prise journalière étant ubuesque (sortie de plusieurs heures pour une prise finale : quelle prise garder ? impact réel du no-kill ?...): cette réglementation n'a de sens que sur base d'un quota mensuel voire annuel.
- Pour les espèces sous gestion de la ressource, appliquer les mêmes tailles de prélèvement et un respect du repos biologique à tous les pêcheurs. Les efforts et les contraintes, pour être justes, doivent être de même nature pour tous, partagées et respectées par tous les acteurs de la pêche en mer.

**Sur le plan politique**, cette crise vient s'ajouter aux autres défiances des citoyens vis-à-vis des instances institutionnelles nationales comme européennes : les prochaines élections européennes sont un point focal inévitable sur lequel nous appuierons nos revendications au niveau national et européen.

**Par leur poids social et économiques considérables, des centaines de milliers de pêcheurs plaisanciers et leurs familles ne cachent plus ces dernières semaines leur colère.** Ils interpellent nos Fédérations ou s'expriment sur les réseaux sociaux sur le bien-fondé de toutes ces décisions à défaut d'une approche globale équilibrée et impliquant tous les acteurs dans la préservation de la ressource.

Si la concertation n'est pas un vain mot, alors qu'elle soit désormais mise en pratique de façon systématique et préalable à toutes décisions, conformément à l'engagement public des Autorités reconnaissant la Confédération comme l'interlocuteur privilégié dans ce contexte.